



Obligation alimentaire que je dois payer à ma mère.

Par **chipie63200**, le **24/02/2009** à **16:52**

bonjour
voici mon problème :

mon frère héberge chez lui gratuitement (soit disant) ma mère
mais à présent il menace de saisir le JAF pour m'obliger moi et mon autre frère à **une obligation alimentaire envers ma mère**

a t-il le droit de le faire ? peut il saisir le JAF à la place de ma mère ?
que rique t-on ? à quel montant peut s'élever ce genre d'obligation alimentaire ? comment peut on la calculer ? jusqu'à quand est on obligé de payer la pension ? est on obligé de payer une pension ? car déjà qu'on y arrive à peine avec les deux crédits et les factures ... pour le calcul de la pension quels sont les revenus et les frais pris en compte pour moi et pour ma mère ?

sachant que ma mère ne travaille pas et qu'elle perçoit une pension alimentaire de mon père et une aide de la COTOREP

elle ne paye pas de loyer pour le moment à mon frère à ma connaissance
elle paye juste les charges (edf, eau, entretien de la maison, la taxe d'habitation, redevance audiovisuelle, nourriture, etc) et elle paye les frais de la maison qu'elle a à l'étranger

mon frere lui paye le crédit de la maison car c'est la sienne mais vie dans une autre maison en location à présent avec sa "femme" et son enfant

moi j'ai moi même un enfant en bas âge et un crédit maison important pour et un crédit auto

et des frais annexes

et mon autre frère a trois enfants et un crédit maison et auto

quelles sont les solutions ? et quels sont les risques ? comment puis je faire ? qui puis je aller voir ? que me conseillez vous ?

merci pour votre aide

bonne journée